



PROCÈS-VERBAL N°10

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **lundi 18 mai 2026**

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président

Messieurs Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, Joël CATHALAN, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Philippe GLORIES, Carlos MAGALHAES,

Excusé(s) : Madame Claudette AGERT,

Messieurs José DUARTE, Frédéric LASCROUX

Assistent : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

PROCHAINE REUNION LE 15 JUIN 2026

RAPPEL

- La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

- La CRTIS rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entraîner la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.

Référent Installation : Monsieur José DUARTE - terrains@occitanie.fff.fr

Référent Eclairage : Monsieur André REALLAND - referenteclairage@footoccitanie.fr

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public

A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité

PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

SYN : Terrain Synthétique

DISTRICT AUDE

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

GINESTAS - STADE SALLELES D' AUDE - NNI 111640101

Cette installation est classée FOOT A8 jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 18/05/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

PEXIORA - STADE MUNICIPAL - NNI 112810101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 13/06/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 20/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02/05/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 18/05/2036.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

CAUNES MINERVOIS - Stade Maurice Jourtau - NNI 110810101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 29/04/2026

Etude photométrique en date du 08/04/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 106 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.13

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18/05/2030.

PEXIORA - STADE MUNICIPAL - NNI 112810101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 30/04/2026

Etude photométrique en date du 03/02/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 104 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18/05/2030.

SOUILHE - STADE MUNICIPAL - NNI 113830101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 20/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 95 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18/05/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

RIGNAC - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 121990102

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 16/03/2028.

La Mairie nous a transmis l'étude photométrique en date du 02/02/2023

La C.R.T.I.S. confirme le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 16/03/2030.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

FONTES - STADE BATTESTI - NNI 341030101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 03/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 02/02/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 27/04/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 15/04/2026,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 18/05/2036.

ST FELIX DE LODEZ - STADE ÉMILE AUBERT - NNI 342540101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 03/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 20/04/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20/04/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 18/05/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

ST JEAN DE FOS - PARC DES SPORTS DES OLIVIERS - NNI 342670101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 24/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 03/12/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 18/05/2036.

VENDEMIAN - STADE MUNICIPAL - NNI 343280101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 09/11/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 10/10/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 06/05/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 18/05/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

PEZENAS - STADE MICHEL BATAL - NNI 341990201

Cette installation est classée Niveau travaux jusqu'au 13/04/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 SYN en date du 17/02/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 16/04/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 SYN jusqu'au 18/05/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

FONTES - STADE BATTESTI - NNI 341030101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/04/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 107 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.21

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18/05/2028.

LODEVE - STADE LEROY-BEAULIEU - NNI 341420201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 91 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18/05/2028.

MAUREILHAN - STADE SALLE POLYVALENTE - NNI 341550201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 13/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 81 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.21

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.40

A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé pour 4 ans.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18/05/2028.

ST FELIX DE LODEZ - STADE ÉMILE AUBERT - NNI 342540101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 75 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.30

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18/05/2028.

ST PONS DE THOMIERES - STADE DE PONDERACH - NNI 342840101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/03/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 57 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.04

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.23 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (57 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.23) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

TEYRAN - Stade Jean pierre Jariod - NNI 343090101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/03/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/05/2026

Etude photométrique en date du 05/05/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 178 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18/05/2030.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

VILLENEUVE LES MAGUELONE - STADE HENRI VALLIER - NNI 343370202

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntraînement jusqu'au 15/01/2026

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 SYN jusqu'au 15/01/2034

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 75 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose de référencé l'éclairage de cette installation en NIVEAU EEntraînement jusqu'au 18/05/2028.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BANASSAC CANILHAC - STADE ANDRE BANCILLON ANNEXE - NNI 480170101

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 01/10/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 11/12/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 11/12/2035.

1.2 Confirmation de classement

BLAUZAC - STADE MARIUS DUPORT - NNI 300410101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 11/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20/04/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 18/05/2036.

LE BUISSON - STADE CLAUDE DALUT - NNI 480320102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 04/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 18/05/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

ST PAULET DE CAISSON - STADE MUNICIPAL - NNI 302900201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27/11/2025 et 24/04/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 18/05/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BAGNOLS SUR CEZE - STADE LEO LAGRANGE - NNI 300280101

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 01/09/2030

La Mairie nous informe du changement de nom de cette installation, le Stade Léo LAGRANGE devient STADE OLIVIER JEANIN.

La Commission prend note.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BOUILLARGUES - COMPLEXE SPORTIF AGORA FOOT ENTRAINEMENT - NNI 300470202

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/04/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 16/04/2026

Etude photométrique en date du 01/10/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 452 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 18/05/2027.

LA CALMETTE - Stade Hugon RibierE - NNI 300610101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 31/03/2026

Etude photométrique en date du 30/08/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 77 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18/05/2030.

NIMES - STADE BERNARD AUZON CAPE - NNI 301890701

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 20/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 126 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.13

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.24 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.24) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

NIMES - STADE MARCEL ROUVIÈRE N° 1 - NNI 301890401

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 20/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 215 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.02

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.02 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.02) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

2.2 Confirmation de classement

ST PAULET DE CAISSON - STADE MUNICIPAL - NNI 302900201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08/12/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/04/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 23/04/2026

Etude photométrique en date du 12/02/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 194 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18/05/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

NIMES - Stade Henri Noel Mas De MinguE - NNI 301891201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 06/12/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/01/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 20/04/2026

Etude photométrique en date du 30/06/2020

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 143 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.49) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18/05/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

AUCH - STADE JACQUES FOUROUX - NNI 320130102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 523 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

La Commission précise, que pour classer un éclairage en E4, l'étude photométrique est obligatoire, dans ce cas,

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18/05/2028.

2.2 Confirmation de classement

MANCIET - STADE JEAN-JACQUES FLASSAYER - NNI 322270101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.10.2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 140 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2028.

PREIGNAN - STADE ALAIN VILLANUEVA - NNI 323310101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 146 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18/05/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

MIRADOUX - STADE DE GRUAT - NNI 322530101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 11/02/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/04/2026

Etude photométrique en date du 11/12/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 211 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18/05/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DURAN - STADE MUNICIPAL - NNI 321170101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/05/2025

Après plusieurs rendez-vous annuler,

La Commission n'étant pas en mesure de faire le relevé de l'éclairage, ne peut pas classer l'éclairage de cette installation, elle informe que l'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions en nocturne (Art. 2.1 du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives).

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

FONSORBES - STADE LES BOULBENES 4 - NNI 311870104

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 14/05/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 13/05/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A5 jusqu'au 18/05/2036.

1.2 Confirmation de classement

BUZET SUR TARN - STADE DE BUZET - NNI 310920101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 15/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 13/05/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 18/05/2036.

SEYSSES - STADE FRANÇOIS BONZOM 2 - NNI 315470102

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 12/04/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 17/02/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 03/05/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 18/05/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

ST GAUDENS - PLAINE DE JEUX DE SÈDE N° 3 - NNI 314830103

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 16/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 28/11/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28/04/2026 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,35m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 18/05/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

ST GAUDENS - PLAINE DE JEUX DE SÈDE N° 4 - NNI 314830104

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 16/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 28/04/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28/04/2026 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,30m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 18/05/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CORNEBARRIEU - STADE MUNICIPAL 1 terrain d'honneur - NNI 311500101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/04/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 21/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 198 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18/05/2028.

CORNEBARRIEU - STADE MUNICIPAL 3 synthétique - NNI 311500103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/04/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 21/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 127 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18/05/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

ST CYPRIEN - STADE DES CAPELLANS - NNI 661710201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 19/03/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17/04/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 18/05/2036.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

ALENYA - STADE RAYMOND HERNANDEZ - NNI 660020101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/05/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/04/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 99 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.12

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.29 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

FREJEVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 810980101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 23/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 12/12/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 13/04/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 18/05/2036.

LABRUGUIERE - STADE MAURICE CABANAC 1 - NNI 811200101

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 26/04/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 02/02/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 14/04/2026 par la CDTIS,

- A.A.C. du 03/03/2026,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 18/05/2036.

LAGARRIGUE - STADE PIERRE ROUQUIER 2 - NNI 811300102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 26/04/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 02/02/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 15/04/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 18/05/2036.

LISLE SUR TARN - SALLE PIERRE SALVET - NNI 811459901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 07/10/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 11/09/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 11/05/2026 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 13/04/2026

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 18/05/2036.

ST SALVY DE LA BALME - STADE HONORÉ BERGER - NNI 812690101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 19/07/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 09/04/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 25/04/2026 par la CDTIS,
- A.A.C. du 20/04/2026,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 18/05/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BRIATEXTE - STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 810390101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 01/07/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/04/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 120 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18/05/2028.

CAHUZAC SUR VERE - Stade Pierre DesiraT - NNI 810510101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 01/07/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 159 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18/05/2028.

LAVAUUR - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 811400201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 11/04/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 167 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.55) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 18/05/2030.

MAZAMET - STADE DE LA CHEVALIÈRE 1 - NNI 811630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 01/07/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 17/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 363 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 18/05/2028.

PAMPELONNE - STADE MUNICIPAL - NNI 812010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/05/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 136 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 18/05/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

BLAN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 810320102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 15/04/2026

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 02/04/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 15/04/2026

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 50m

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 5

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 70°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 82 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.06

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.18 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.24) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE DEFAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7.

2.5 Affaires diverses

